

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Pais - Travail - Patrie

RÉGION DE L'EXTREME NORD

DÉPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE DARGALA



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

DARGALA COUNCIL

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 03 /AONO /C-DARGALA/CIPM-D/2021 DU 27 JAN 2021

POUR L'EXECUTION EN LOTS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE DARGALA, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (MINEDUB-RT)

EXERCICE 2021

LOT N°1 et 2

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Exercice 2021, Le Maire de la Commune de Dargala, Maître d'Ouvrage (M.O), lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence, pour le compte de la Commune de Dargala Maître d'Ouvrage M.O), pour l'exécution en lots des travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classes dans certaines Ecoles Publiques de la Commune de Dargala, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord suivant la Répartition ci-après :

N° DU LOT	LOCALITE	COMMUNE	IMPUTATION/ AUTORISATION DE DEPENSES
1	EP de HARDEO KESSOUO: Construction d'un bloc de deux salles de classe	COMMUNE DE DARGALA	IW00931/ 55 15 197 01 641307 2222
2	EP de HARDEO GOLO: Construction d'un bloc de deux salles de classe		IW00932/ 55 15 197 01 641307 2222

N.B : Chaque soumissionnaire ne peut gagner au maximum qu'un seul lot.

2. Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- La maçonnerie en fondation ;
- La maçonnerie en élévation ;
- La charpente et la couverture ;
- La menuiserie métallique ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les voiries et réseaux divers.

3. Participation et origine

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil et justifiant des capacités techniques et financières requises pour la réalisation des travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public (MINEDUB-RT), Exercice 2021, sur les lignes d'Imputation Budgétaires et coûts estimatif TTC par lot ci-dessous :

N° DU LOT	LOCALITE	IMPUTATION/ AUTORISATION DE DEPENSES	MONTANT EN FCFA
1	EP de HARDEO KESSOUO: Construction d'un bloc de deux salles de classe	IW00931/ 55 15 197 01 641307 2222	16 500 000
2	EP de HARDEO GOLO: Construction d'un bloc de deux salles de classe	IW00932/ 55 15 197 01 641307 2222	16 500 000

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Dargala, au numéro de téléphone 698 14 33 64/696 90 24 44, BP: 575; E-Mail : communedargala@gmail.com.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP de la Commune de Dargala, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre de frais d'achat du dossier de Vingt-cinq mille (25 000) francs CFA auprès de la Recette Municipale de la Commune de Dargala.

7. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur non blanches.

8. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous pli fermé, auprès du Secrétariat de la Commune de Dargala, au plus tard le 20 FEV 2021 à 15 heures, heure locale et devra porter la mention:

**«APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 02 /AONO /C-DARGALA/CIPM-D/2021 DU 27 JAN 2021
POUR L'EXECUTION EN LOTS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02)
SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE DARGALA,
DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD**

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (MINEDUB-RT)

EXERCICE 2020 ; Lots N°1 et 2

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une Banque de premier Ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en Charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **trois cent trente mille (330 000)**

francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valides le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et au Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 20 FEV 2021 à 15 heures précises dans la salle des réunions de la Commune de Dargala, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

11. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à vingt (20) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication du présent avis.

12. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage (MO) est de trois (03) mois calendaires à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux. Ce délai comprend les périodes de pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

13. Evaluation des offres:

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

- Absence d'une pièce administrative;

- Existence ou détention d'une pièce falsifiée dans le Dossier Administratif ;
- Fausse déclaration dans le Dossier Administratif ;

13.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- d) N'avoir pas abandonné un marché au cours des trois(03) dernières années et ne figurant pas sur la liste des entreprises défaillantes établie par le Ministre des Marchés Publics ;
- e) Non satisfaction, au moins, à trente-deux (32) critères essentiels sur quarante-cinq (45).

13.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

13.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **45 critères** essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **3 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **13 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **04 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **12 critères**.

14. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de Dargala, **Maître d'Ouvrage (M.O)**, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables, auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP de la Commune de Dargala, au numéro de téléphone 698 14 33 64/696 90 24 44, BP: 575; E-Mail : communedargala@gmail.com dès publication du présent avis.

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

d'Ouvrage)

Ampliatisons :

- MINMAP /DGMI (pour information)
- DDDMAP/ (pour information)
- PRESIDENT/ CDPMP (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- SOPECAM (pour publication)
- AFFICHAGE (pour information)
- CHRONO/ARCHIVES



Dargala, le

27 JAN 2021

Le Maire
(Maire)

[Signature]
M. BOUJEDDA BAKANI